

taxe sous le couvert d'une redevance, mais l'autoriser quand même.

Le gouvernement publie un Livre blanc sur la fiscalité, en vue de combattre l'inflation. Je me demande pourquoi le ministre des Finances, spécialiste en la matière, ne pourrait pas travailler de concert avec le ministre de la Justice et au lieu de prescrire des mesures punitives, inventer une taxe pour les délinquants. Nous avons raison, selon moi, de signaler ces problèmes au gouvernement. Il est faux de dire que l'imposition de cette taxe-ci est juste. Si le gouvernement veut être bien franc, il dira: «le coût du billet servira de mesure grossière pour établir la taxe à imposer.»

• (4.20 p.m.)

Je répète ce que j'ai dit hier, nous entrons dans une ère où les Canadiens devront utiliser davantage les services de transport aérien. Ce type de taxe sera alors injuste et inéquitable et ne fournira pas une mesure raisonnable. Si le gouvernement tient réellement à percevoir des montants additionnels pour assurer les services aériens, il devrait trouver d'autres moyens que celui-ci.

**M. Barnett:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement...

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, j'ai posé une question au ministre qui n'a peut-être pas compris. Il a l'expérience, il est le nouveau titulaire de ce ministère depuis un certain temps, et il devient expert en réponses évasives. Je suis certain qu'il l'a fait sans le vouloir, mais il contourne les obstacles mieux que Barbara Ann Scott sur une patinoire.

Au cas où il n'aurait pas compris la première fois, je lui demande si le gouvernement a mené des études pour savoir qui, en réalité, paiera cette taxe. Je ne suis pas assez obtus pour penser que ce sont ceux qui achèteront des billets d'avion. Ce n'est pas ce dont je parle. Si la population du Canada est de 20 millions et la taxe produit 20 millions de dollars, on peut supposer qu'une répartition égale établira les frais à un dollar par personne. Qui paiera cette taxe? Je crains que le fardeau n'en retombe sur ceux qui vivent dans des centres isolés comme les communautés du Nord dont ont parlé quelques collègues, et les communautés comme Wabush, au Labrador, où il n'y a pas d'autre moyen de transport sauf un chemin de fer qui pourrait d'ailleurs disparaître à tout moment.

Qui paiera la taxe? L'écolier durant l'été? Le résident d'une localité isolée qui doit parfois parcourir des centaines de milles pour recevoir des soins médicaux? Les petits hommes d'affaires? Je sais que tous ces gens seront touchés. Le gouvernement a-t-il fait des enquêtes pour déterminer qui paiera ces taxes? Ma question est très générale et je la pose ainsi à dessein pour permettre au ministre de prouver aux députés et aux Canadiens que cette mesure n'a pas été élaborée par quelques fonctionnaires du ministère des Finances qui ne sont pas au courant de certaines choses. A moins qu'il ne soit en mesure de fournir des preuves, je crains qu'il ne crée une fausse impression parmi bien des gens.

**L'hon. M. Gray:** Monsieur le président, je regrette de n'avoir pu répondre à la question de mon honorable ami lorsqu'il l'a d'abord posée, mais il n'est pas plus facile d'y répondre maintenant qu'il l'a formulée à nouveau. Il a posé une question de nature plutôt générale qui touche un des problèmes les plus litigieux dans tout le domaine de la fiscalité, c'est-à-dire celui de l'incidence: Qui paie toute taxe en définitive?

On pourrait discuter longtemps sur le fardeau des impôts directs ou indirects, leur différence et la nature de ces différences. Nous pourrions débattre longuement la valeur de diverses théories philosophiques et économiques, mais je doute fort que des études puissent nous fournir des renseignements un tant soit peu utiles du genre de ceux que cherche à obtenir mon honorable ami.

On ne le dirait peut-être pas à première vue, mais il me semble que les plus fidèles usagers des services aériens ne sont pas nécessairement ceux qui vivent dans les endroits les plus reculés. Certains citoyens voyagent beaucoup pour affaires. Ceux d'entre nous qui quittent Ottawa chaque semaine par la voie des airs voient toujours les mêmes hommes d'affaires ou les mêmes visages à bord de l'avion. Toutes sortes de gens doivent voyager de par leur travail. On ne peut affirmer que les habitants des régions isolées sont les usagers les plus assidus dans les avions. Je regrette de ne pas être en mesure de répondre à la question de mon honorable ami comme je le voudrais mais c'est parce que nous touchons là, à mon avis, à la philosophie de la taxation plus qu'à toute autre chose.

Mon honorable ami de Peace River a dit que les résidents de cette région peuvent se trouver dans une situation pire que quelqu'un qui fait 20 fois le trajet entre Toronto et Ottawa. Il précise que cette personne de